



Réunion du 24 juin 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 74  
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, David CRABOS, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Daniel BOULIN (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUNINE), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Christine LABORDE, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Anne-Marie LATASTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 19 : ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES (AUDAP) ET ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION PARTENARIALE POUR L'ANNEE 2019**

**Rapporteur** : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

L'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) est un outil technique partenarial sous forme d'une association loi 1901, dont les membres sont majoritairement des collectivités. Elle a pour missions de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement durables, et à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment de planification territoriale et thématiques.

L'AUDAP contribue à la transversalité entre les différentes démarches engagées sur un même territoire pour la recherche d'une cohérence d'ensemble. Les collectivités membres déterminent ses missions et décident chaque année d'un programme partenarial d'activité.

Dans ce cadre, pour connaître les besoins communautaires auxquels elle était susceptible de répondre, l'AUDAP s'est rapprochée de la communauté de communes dès le début de l'année 2018. Deux réunions, à caractère plus technique, se sont tenues en décembre 2018 et janvier 2019.

Sur la base des démarches intercommunales déjà engagées et traduites pour la plupart dans des documents, telles que le projet de territoire, le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Schéma de Développement Commercial et le Plan de Mobilité Rurale, l'AUDAP a proposé ses services pour que la CCLO puisse également cheminer vers une planification cohérente d'aménagement de son territoire.

Pour ce faire, la collectivité a demandé à l'AUDAP de dresser un bilan quantitatif et qualitatif de son urbanisation au cours des 10 dernières années : consommation des espaces ouverts à l'urbanisation, coûts d'équipements, bilan à mi-parcours du PLH, etc.

La mission qui s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2019 devra permettre de dégager les principaux enjeux d'aménagement du territoire communautaire au vu des éléments de perspectives démographiques et économiques. Le travail produit fera l'objet d'une présentation en conférence des maires.

La présente convention a pour objet :

- d'une part, d'acter l'adhésion de la CCLO à l'AUDAP,
- d'autre part, de définir précisément les modalités de réalisation de la prestation 2019 de l'AUDAP évoquée ci-dessus.

Le montant total du financement attendu de la CCLO à la réalisation du programme partenarial d'activité 2019 de l'AUDAP est de 40 962 €, non assujéti à la TVA et décomposé comme suit :

- 22 062 € pour l'adhésion à l'AUDAP, soit 0,4 € par habitant,
- 18 900 € pour la prestation spécifique de l'année, soit 45 jours de travail à 420 € la journée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'adhérer** à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées,
- **d'autoriser** son Président ou son représentant à siéger au sein des instances de l'AUDAP,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention partenariale pour l'exercice 2019 annexée à la présente délibération,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2019